

GROUPE FLO

Communiqué de presse
Paris, le 24 juin 2020

Politique de rémunération 2020 des mandataires sociaux

Approbation par l'Assemblée Générale du 24 juin 2020

(article R. 225-29-1 IV du Code de commerce)

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-29-1 IV du Code de commerce, l'Assemblée Générale de Groupe Flo SA réunie, à huis clos, le 24 juin 2020 a approuvé, sans modification, les politiques de rémunération des mandataires sociaux comme suit :

Résolutions	Résultat de vote	Description de la politique approuvée
Résolution n°12 Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration pour l'exercice 2020	Approuvée à 100%	§ 1.11.3.1.3 du Rapport sur le Gouvernement d'entreprise 2019 Lien : Rapport Gouvernement Entreprise 2019 (pages 45 et s.)
Résolution n°13 Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général pour l'exercice 2020	Approuvée à 98,169%	§ 1.11.3.1.4 du rapport sur le gouvernement d'entreprise 2019 Lien : Rapport Gouvernement Entreprise 2019 (pages 46 et s.)
Résolution n°14 Approbation de la politique de rémunération des Administrateurs pour l'exercice 2020	Approuvée à 100%	§ 1.11.3.1.2 du rapport sur le gouvernement d'entreprise 2019 Lien : Rapport Gouvernement Entreprise 2019 (pages 43 et s.)

GROUPE FLO

Société anonyme au capital de 38 257 855,65 €

Siège social : Tour Manhattan, 5/6 Place de l'Iris, 92400 Courbevoie

349 763 375 RCS Nanterre